

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3858

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Elaboration d'un modèle de simulation de déplacements monomodal partagé avec l'Etat et le
Département du Rhône - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes
n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques
d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palaja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flacconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3858**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Elaboration d'un modèle de simulation de déplacements monomodal partagé avec l'Etat et le Département du Rhône - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Etat, le Département du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon ont souhaité élaborer et faire évoluer un modèle monomodal des déplacements commun et partagé, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif était de disposer d'un outil performant permettant l'évaluation et la comparaison de scénarii de planification urbaine sur les différents réseaux de transports afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques urbaines.

Il a donc été constitué, par délibération n° 2009-0715 du Conseil du 11 mai 2009, entre les 3 membres un "groupement de commandes", conformément à l'article 8 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié par le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008).

Ce groupement de commandes avait pour objet l'achat des prestations suivantes :

- 1° - la réalisation d'enquêtes,
- 2° - l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du modèle de simulation des déplacements,
- 3° - l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du modèle multimodal de simulation des déplacements,
- 4° - la maintenance du modèle (comprenant les mises à jour des hypothèses et le maintien en bon état de fonctionnement), jusqu'à son remplacement par un outil répondant aux mêmes attentes,
- 5° - les améliorations et recalage du modèle, parmi lesquelles le recalage des hypothèses selon les résultats de la prochaine enquête ménage déplacements.

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la Région Rhône-Alpes ont manifesté leur intention de rejoindre le groupement de commandes. Pour des questions techniques et juridiques, il n'était pas possible d'intégrer ces 2 nouveaux membres dans le groupement de commandes puisque leur intégration changeait le périmètre d'intervention de celui-ci (passage d'un modèle de déplacement monomodal à un modèle multimodal).

Il était donc nécessaire de scinder les prestations en deux groupements de commandes distincts :

1 - Création d'un nouveau groupement de commandes avec les 5 partenaires ayant pour objet la création d'un modèle de déplacement multimodal avec la prise en charge des prestations suivantes :

- l'élaboration du modèle multimodal de simulation des déplacements,
- la maintenance du modèle,
- les améliorations et recalage du modèle.

Ce nouveau groupement de commandes a été approuvée par délibération n° 2012-3243 du Conseil du 10 septembre 2012, conformément à l'article 8 du code des marchés publics (décret n° 2006-975 du 1er août 2006 modifié par le décret n° 2008-1355 du 19 décembre 2008).

2 - Modification du périmètre du groupement de commandes initial avec 3 partenaires par l'avenant présenté. Ne resteront dans le périmètre que les prestations suivantes :

- la réalisation d'enquêtes,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les enquêtes.

L'avenant présente donc la suppression des prestations suivantes :

- l'élaboration, la maintenance et les améliorations du modèle de simulation des déplacements,
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du modèle de simulation des déplacements.

Le montant prévisionnel de l'opération et son financement devront faire l'objet d'un avenant à la convention de participation financière entre l'Etat, le Conseil général et la Communauté urbaine de Lyon lors d'une prochain Bureau communautaire.

Tableau de répartition prévisionnelle des financements

	Réalisé (en € TTC)	A réaliser (estimation) (en € TTC)	Total (en € TTC)
Communauté urbaine de Lyon	60 392,43	69 906,16	130 298,59
Etat	79 393,76	69 906,15	149 299,91
Département	50 495,35	69 906,15	120 401,50
Total	190 281,54	209 718,46	400 000,00

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant à la convention de groupement de commandes à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat et le Département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.